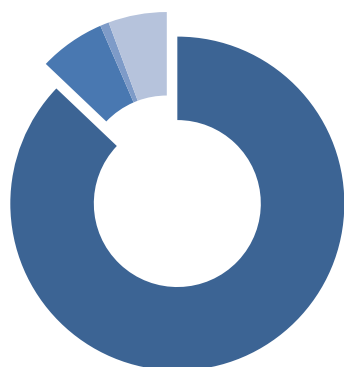


Tarif : Fixed

Clients résidentiels en Wallonie - 08/2024 - Tarifs 6% TVAC

Votre facture d'énergie

Votre facture de gaz se compose de plusieurs parties*:



- Coût de l'énergie OCTA+
- Coûts de Réseaux
- Taxes et surcharges fixées par les pouvoirs publics
- TVA

* Basé sur une consommation moyenne de 22.000 kWh/an d'une famille, et le prix moyen des gestionnaires de réseaux.

Le coût de l'énergie (c€/kWh)

Le coût de l'énergie se compose d'une redevance fixe annuelle et du prix de l'énergie.

	Fixed
	Le prix de l'énergie reste inchangé pour la durée du tarif
Durée du contrat	<i>Indéterminé</i>
Durée du tarif	<i>1 an garanti</i>
Redevance fixe (€/an)	<i>65,00</i>
Tarifs	<i>Fixe</i>
Coût du gaz	<i>6,47</i>
Facturation	Vous pouvez recevoir vos factures gratuitement par e-mail ou via Zoomit. Pour des factures papier, nous facturons 2 € par envoi. Le saviez-vous ? Si vous avez un compteur communicant, vous pouvez nous demander gratuitement de vous envoyer chaque mois une facture de consommation.
Paiement	Par domiciliation, virement ou Zoomit.
Service 5 étoiles	Vous choisissez votre mode de gestion : dans nos bureaux auprès de notre service clientèle, via téléphone ou Online (e-mail, site internet, Facebook, Twitter, Whatsapp).

Les tarifs de réseaux

Ces surcharges sont intégralement reversées aux gestionnaires de réseaux.

Gestionnaire du réseau de distribution	Distribution				Location compteur		Transport €/MWh
	0 - 5000 kWh/an		5001 - 150000 kWh/an		Relevé annuel €/an	Relevé mensuel €/an	
	Terme fixe €/an	Terme proportionnel c€/kWh	Terme fixe €/an	Terme proportionnel c€/kWh			
Région flamande							
FLUVIUS ANTWERPEN	15,97	2,33	99,87	0,65	13,95	101,47	0,162
FLUVIUS LIMBURG	17,10	1,94	63,26	1,01	13,95	101,47	0,162
FLUVIUS WEST	7,75	2,81	88,73	1,19	13,95	101,47	0,162
GASELWEST	14,68	2,12	64,67	1,12	13,95	101,47	0,162
IMEWO	17,00	2,45	95,37	0,89	13,95	101,47	0,162
INTERGEM	12,96	1,89	62,60	0,90	13,95	101,47	0,162
IVEKA	13,98	2,02	75,10	0,79	13,95	101,47	0,162
IVERLEK	14,24	2,05	70,95	0,92	13,95	101,47	0,162
SIBELGAS	13,47	1,97	74,73	0,74	13,95	101,47	0,162
Région wallonne							
ORES (Brabant Wallon)	25,74	3,80	104,68	1,86	-	-	0,162
ORES (Hainaut Gaz)	25,74	3,80	104,68	1,86	-	-	0,162
ORES (Luxembourg)	25,74	3,80	104,68	1,86	-	-	0,162
ORES (Mouscron)	25,74	3,80	104,68	1,86	-	-	0,162
ORES (Namur)	25,74	3,80	104,68	1,86	-	-	0,162
TECTEO - RESA	33,38	3,71	117,78	2,02	-	-	0,162

Les surcharges (c€/kWh)

Ces surcharges sont intégralement transférées aux autorités publiques.

Accise fédérale (c€/kWh)	Droits d'accise spéciaux	Cotisation sur l'énergie
Consommation entre 0 & 12.000 kWh	0,8724	0,1058
Consommation > 12.000 kWh	0,8958	0,1058

Redevance raccordement Wallonie (c€/kWh)	0,075
--	-------

INFORMATIONS SUR VOTRE TARIF

Les montants mentionnés sont arrondis. Nous nous engageons à appliquer les prix de l'énergie fournis par OCTA+ mentionnés dans les présentes Conditions particulières pendant au minimum les 12 premiers mois de livraison. Après cette période, nous pourrions modifier votre tarif conformément à l'article 8 des Conditions générales, sans préjudice des droits du client décrits dans ce même article.

Les prix affichés du coût de l'énergie sont d'application pour les points de raccordement résidentiels qui disposent d'un compteur avec relevé annuel ou mensuel et avec un raccordement basse pression. Ils sont valables pour tout contrat signé entre le 01/08/2024 et le 31/08/2024 par un client résidentiel.

La redevance fixe est une redevance annuelle forfaitaire par Point de raccordement qui est facturée par année entamée. L'année est entamée lors de l'entrée en application de cette carte tarifaire, et une nouvelle année est entamée après chaque cycle de 12 mois qui suit l'entrée en application. Si vous changez de tarif ou si votre contrat est résilié en cours d'année, vous serez redevable de l'intégralité de la redevance fixe pour l'année entamée, indépendamment de l'éventuelle redevance liée à votre nouveau tarif.

Tous les frais liés à l'utilisation des réseaux, tout comme les taxes, les redevances, les surcharges, sont variables, modifiables et sont intégralement répercutés au client, même rétroactivement. Ces éléments du prix sont ceux approuvés par les Régulateurs au moment de l'élaboration de la carte tarifaire. En cas de contradiction entre les tarifs d'OCTA+ d'une part et ceux des Régulateurs d'autre part, ce sont ces derniers qui prévalent.

DUREE DE VOTRE CONTRAT

OCTA+ Fixed est un contrat à durée indéterminée. La fourniture d'énergie dans le cadre de ce contrat doit débuter dans les 4 mois qui suivent votre souscription. Si tel n'est pas le cas, nous nous réservons le droit d'annuler votre contrat ou de vous faire une nouvelle proposition de contrat.

Conditions particulières pour ce tarif : En raison des incertitudes affectant actuellement le marché de l'énergie, les volumes pour les tarifs fixes seront mensuellement limités et donc le nombre d'inscriptions par mois pour des contrats fixe sera aussi. Dans le cas, où cette limite serait atteinte, OCTA+ se réserve le droit de ne plus offrir à la souscription le contrat "Fixed" pour le mois en cours ainsi que de refuser votre demande d'inscription ou de vous faire une nouvelle proposition.

Nos conditions générales de vente s'appliquent. Elles sont disponibles sur www.octaplus.be – Tarifs & documents.